

En ce qui concerne l'amélioration de ses revenus de fonctionnement, la Banque a d'ores et déjà pris certaines mesures. Elle a décidé notamment de fixer son taux d'intérêt sur les prêts à la date du décaissement et non pas à la date où elle donne son autorisation, ce qui la protège contre d'éventuelles fluctuations des taux. Elle envisage également prendre d'autres mesures, et notamment de prélever un droit sur les études de dossiers et de fixer des taux d'intérêt plus élevés pour les prêts présentant de gros risques. Toutefois, ces mesures nuisent souvent aux petits clients de la Banque. Fait important, également, des mesures ont déjà été prises afin de diminuer les coûts de fonctionnement. Ainsi, de nombreuses fonctions qu'assumaient les agents de prêts ont été confiées à du personnel administratif. Jusqu'à maintenant, les prêts de la Banque fédérale de développement coûtent trois fois moins cher que ceux de RoyNat, une société de prêt privée. Cependant, le montant de chaque prêt, l'immensité du territoire où la Banque doit exercer son activité et la surveillance étroite de chaque client, limitent les coupes qu'elle peut effectuer sans réduire le service à sa clientèle.

En résumé, monsieur l'Orateur, j'estime que le bill C-20 apporte des solutions équilibrées, bien que temporaires, aux problèmes financiers qu'éprouve actuellement la Banque fédérale de développement. Ces solutions sont équilibrées, parce que si la Banque n'est pas obérée d'une dette excessive, les petits entrepreneurs qui sont ses clients ne sont pas non plus lésés du fait que la situation de la banque s'améliore. Pourtant, ces derniers mois, la Banque a éprouvé beaucoup de difficulté à pleinement jouer son rôle. Nous devons lui fournir les moyens de le jouer pleinement, et j'exhorte tout les députés à appuyer ce bill.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

[Français]

LA LOI SUR L'AIDE À L'ALIMENTATION DES ANIMAUX DE FERME

MESURE CONCERNANT LES COÛTS DE TRANSPORT

L'hon. Yvon Pinard (au nom du ministre de l'Agriculture) propose: Que le bill C-15, Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme, dont le comité permanent de l'agriculture a fait rapport sans proposition d'amendement, soit agréé.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

M. Pinard propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

—Monsieur le Président, je veux à cette étape de la troisième lecture du bill C-15 très brièvement me référer aux propos qui ont été tenus par l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Whelan) à l'étape de la seconde lecture. Je veux remercier les députés des deux côtés de la Chambre qui, à l'étape de l'étude en comité du projet de loi, ont collaboré pour faire en sorte que ce bill revienne le plus rapidement possible à la Chambre et j'espère bien que ce soir, avant l'ajournement, nous pourrions en obtenir la 3^e lecture, et entreprendre la 2^e lecture du bill C-22, au nom du président du Conseil du Trésor

Alimentation des animaux de ferme

(M. Johnston), qui sera à la Chambre dans quelques instants. Tout cela pour signaler que les modifications requises par le bill C-15 à la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme visent à inclure le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest dans son champ d'application en ce qui a trait aux frais de transport. Je m'en voudrais donc de prolonger davantage le débat, car j'aimerais permettre à certains de mes collègues de l'opposition de faire le point, dans l'espoir toutefois que nous obtiendrons encore une fois la 3^e lecture de ce projet de loi dans un très court délai, savoir avant l'ajournement de ce soir.

● (2040)

[Traduction]

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je suis certain que le leader du gouvernement à la Chambre comptait mentionner le Yukon et non seulement les Territoires du Nord-Ouest quand il a donné ses explications sur le bill. Il ne l'a cependant pas fait. Du moins, ce n'est pas ce que j'ai entendu à l'interprétation.

M. Pinard: Monsieur l'Orateur, je pensais avoir mentionné le Yukon en français. Je tiens à bien préciser que grâce à ces amendements, le Yukon, comme je l'ai dit en français, et les Territoires du Nord-Ouest seront visés par la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme.

M. Doug Neil (Moose Jaw): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir participer au débat. J'ai l'intention d'être très bref, comme le sont d'ordinaire les membres du comité de l'agriculture. J'ai toujours constaté que, quand il est question d'agriculture, que ce soit à la Chambre ou au comité, les membres du comité, quel que soit leur parti, sont prêts à collaborer pour faire adopter les bills aussi rapidement que possible.

Nous appuyons le bill parce qu'il étend les dispositions de la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. C'est une chose que demande le gouvernement territorial du Yukon depuis 1975 et que notre parti essaie d'obtenir pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest depuis bien des années.

Je me rappelle que lors d'un voyage dans les Territoires en 1974, j'avais été accueilli par une délégation qui tenait à ce que l'agriculture prenne de l'expansion dans les Territoires. C'est malheureux qu'il ait fallu attendre aussi longtemps avant que le bill soit présenté à la Chambre parce que, je le répète, le gouvernement du Yukon l'avait demandé en 1974.

En principe, ce projet de loi ne devrait pas être nécessaire. S'il l'est devenu, c'est que les restrictions imposées par le gouvernement fédéral ont empêché les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon d'établir une base agricole viable. Le potentiel existe. Il existe de riches terres agricoles dans la vallée du Mackenzie, dans la vallée de la rivière Liard et dans d'autres vallées. Des études qui ont été faites il y a près de 75 ans prouvent que le sol est assez riche et qu'il existe un certain potentiel. Une étude faite il y 10 ou 12 ans a permis de tirer les mêmes conclusions.

Vers 1972, les membres du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien ont demandé au ministre des Affaires indiennes pourquoi il ne faisait pas le nécessaire pour que l'agriculture puisse se développer dans les deux territoires du Nord. Il a répondu que ses services étaient en train de faire une étude à ce sujet. Les membres du comité lui ont alors signalé qu'une étude complète avait été effectuée cinq ans auparavant par le ministère de l'Agriculture; il l'ignorait.